

COMMUNE DE PEZENS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025 - 18H

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué (le 7 octobre 2025), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAU Philippe, Maire.

Etaient présents : FAU Philippe ; GARCIA Valérie ; VIEU Nicolas ; ROGER Christine ; TURQ Séverine ; GALLO Danielle ; DELMAS Olivier ; CAUMETTE Stéphanie ; FOUET Frédérique ; FABRE Joël ; LAMBERT Laetitia ; MARCHIO Yann ; ZOIA-PAYS Florian ; ARIBAUD Baptiste ; GABRIEL Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : ROBINET Christophe à GALLO Danielle ; BROQUERE Francis à FAU Philippe ; ZEYNALOV Zaur à CAUMETTE Stéphanie ; VERAN Julie à FOUET Frédérique

Absents excusés : / **Absents non excusés** : /

Secrétaire : GARCIA Valérie

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Rénovation énergétique de l'école maternelle : choix des entreprises
- 2- Rénovation énergétique de l'école élémentaire : choix de l'entreprise
- 3- Demande de subventions : remplacement des menuiseries extérieures et isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle
- 4- Demande de subvention auprès de Carcassonne-Agglo au titre du FPIC 2023
- 5- Demande de subvention auprès de Carcassonne-Agglo au titre du FPIC 2024
- 6- Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 - 053

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle par l'installation d'une pompe à chaleur air/air et l'isolation des plafonds.

Afin de choisir les entreprises qui devront réaliser ces travaux, plusieurs devis ont été demandés avec les résultats suivants :

- **Installation pompe à chaleur air/air** :
 - Ets NACENTA, pour un montant HT de 75 733.00 Euros
 - SERCLIM, pour un montant HT de 80 389.06 Euros
 - SAS RAYNIER, pour un montant HT de 87 989.00 Euros

- **Isolation des plafonds :**
- GASTOU PLATRERIE, pour un montant HT de 22 560.00 €uros
- GHILASSENE, pour un montant HT de 24 064.00 €uros
- DECO & concept, pour un montant HT de 24 816.00 €uros

▶ Adopté à l'unanimité, entreprises retenues Ets NACENTA et GASTOU PLATRERIE.

DELIBERATION N° 2025 - 054
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire par l'installation d'une pompe à chaleur air/air.

Afin de choisir l'entreprise qui devra réaliser ces travaux, plusieurs devis ont été demandés avec les résultats suivants :

- **Installation pompe à chaleur air/air :**
- Ets NACENTA, pour un montant HT de 99 560.00 €uros
- SERCLIM, pour un montant HT de 103 796.73 €uros
- SAS RAYNIER, pour un montant HT de 110 452.00 €uros

▶ Adopté à l'unanimité, entreprise retenue Ets NACENTA.

DELIBERATION N° 2025 - 055
DEMANDE DE SUBVENTIONS : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient dès à présent de déposer auprès des divers organismes les dossiers de demandes de subvention relatifs aux projets d'investissement prévus en 2026.

Il précise que divers travaux sont susceptibles d'être subventionnés et peuvent être d'ores et déjà envisagés. Il s'agit notamment du projet de remplacement des menuiseries extérieures et isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès des divers organismes pour ce projet.

▶ Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 - 056
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CARCASSONNE AGGLO AU TITRE DU FPIC 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de réaménagement de la RD61133, sont susceptibles d'être subventionnés au titre du FPIC 2023.

Monsieur le Maire propose donc de déposer, auprès de CARCASSONNE AGGLO, un dossier de demande de subvention au titre du FPIC 2023 pour le projet décrit ci-dessus.

▶ Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 - 057
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CARCASSONNE AGGLO AU TITRE
DU FPIC 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de réfection de la voirie de la rue des Peupliers et de la rue du lotissement les Capitelles, est susceptible d'être subventionné au titre du FPIC 2024.

Monsieur le Maire propose donc de déposer, auprès de CARCASSONNE AGGLO, un dossier de demande de subvention au titre du FPIC 2024 pour le projet décrit ci-dessus.

▶ Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 - 058
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :
Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17 ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

▶ Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 18h21.

Le Maire,
Philippe FAU

La secrétaire de séance,
Valérie GARCIA

Vu et approuvé le présent procès-verbal, de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2025,

LES MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE
FAU Philippe	
GARCIA Valérie	
VIEU Nicolas	
ROGER Christine	
ROBINET Christophe ayant donné procuration à GALLO Danielle	
TURQ Séverine	
GALLO Danielle	
BROQUERE Francis ayant donné procuration à FAU Philippe	
DELMAS Olivier	
CAUMETTE Stéphanie	
FOUET Frédérique	
FABRE Joël	
LAMBERT Laetitia	
ZEYNALOV Zaur ayant donné procuration à CAUMETTE Stéphanie	
MARCHIO Yann	
VERAN Julie ayant donné procuration à FOUET Frédérique	
ZOIA-PAYS Florian	
ARIBAUD Baptiste	
GABRIEL Jean-Louis	